

CONSEIL SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

2025.028 - APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2025-2028 DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES ET DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE, VALIDATION ET AUTORISATION DE DEPOT DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DE NIVEAU II PAR LE MINISTERE, VALIDATION ET AUTORISATION DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU PAT

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	6	1	13	18

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Eva CARDINI (suppléante), Madame Sophie ASPORD (suppléante), Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Aline PELISSIER, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Patrick MARCON (suppléant), Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT ; Monsieur Pierre RAVIOL,

CCVBA : /

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur pierre RAVIOL à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Jacques AUFRERE

Résumé

La présente délibération concerne le Projet alimentaire territorial (PAT) piloté et mis en œuvre sur le Pays d'Arles par le PETR depuis 2018. Elle est déclinée en 3 points :

1. **L'approbation du nouveau plan d'action 2025-2028 du PAT.** Lors du Comité de pilotage du PAT, en date du 31 janvier 2025, un bilan global des actions réalisées sur la période 2021-2024 a été présenté, et le nouveau plan d'action triennal a été validé (joint en annexe). Les actions majeures du PETR sont notamment :
 - L'intensification des actions menées dans le cadre de « Nos cantines durables », dont 27 communes du Pays d'Arles (250 élus et agents) ont déjà été bénéficiaires : organisation de journées de formation/visites, ateliers pratiques, mise à disposition des communes d'ingénierie (BE spécialisés et ingénierie PETR) pour mener des projets, groupements de commandes de denrées et matériels (Arles, Sain- Rémy, TPA), productions de Guides, économie circulaire.
 - Le lancement d'un dispositif « Notre foncier nourricier » à destination des communes et intercommunalités, afin de les appuyer dans leurs projets agricoles. Il est déployé en 4 axes : fournir des données aux communes (cf portraits agricoles communaux), journées de formation/visites/ateliers (ex : quel projet pour mon foncier communal), un Appel à Projet permettant la mise à disposition de BE et d'ingénierie interne pour construire et mettre en œuvre des projets agricoles communaux, expérimentations...
 - Le déploiement des circuits de proximité en lien étroit avec le MIN de Châteaurenard Provence, le marché de demi gros en circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès et les plateformes distribuant de la production locale, et la poursuite de notre implication dans le Salon des Agricultures de Provence.
 - Le renforcement des actions en faveur de la nutrition santé, par l'élaboration d'un plan d'action spécifique avec les acteurs du secteur en faveur des enfants et des personnes âgées notamment.
2. L'approbation du **dossier de demande de renouvellement de labellisation de niveau II** et son dépôt auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le dossier inclut des informations sur la gouvernance, les partenariats, l'actualisation du diagnostic, le plan d'action, la méthodologie de suivi-évaluation et la communication.

L'approbation du **dossier de demande de financement et de son dépôt auprès de la DRAAF** pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action triennal, par la mobilisation de prestataires techniques pour réaliser l'accompagnement des co-pilotes (assistance à maîtrise d'ouvrage, études...), des prestations d'animation et des prestations pédagogiques. Un groupement de commande sera formalisé avec la Métropole pour le recours aux prestataires. Le dossier est déposé par la Métropole en tant que chef de file. Le montant demandé à la DRAAF pour l'ensemble du PAT est de 140 000€ sur la période fin 2025-2028 pour un budget total de 209 600 € sur 3 ans. Un soutien financier sera par ailleurs demandé au Département à hauteur de 25 000 €. Le coût de l'autofinancement pour le PETR est fixé à 20 108 € pour 3 ans.

Vus

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 portant avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 1 ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Conseil syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2019.034 du 16 décembre 2019 approuvant le dossier de labellisation de niveau I du Projet alimentaire territorial co-porté par le PETR du Pays d'Arles et Métropole Aix Marseille Provence, incluant notamment un diagnostic, une stratégie, une gouvernance, le dispositif d'évaluation, et les premières actions ;

Vu la délibération n° 2021.013 en date du 13 avril 2021 approuvant le renouvellement de la convention triennale 2021-2024 avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour le co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial, l'approbation de la feuille de route 2021-2024 et de la demande de reconnaissance de niveau II ;

Vu la reconnaissance de Niveau II du Projet alimentaire territorial, octroyée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation aux PAT dits « opérationnels » en août 2021, sur la base du plan d'action 2021-2024 ;

Vu la délibération n°2024.012 adoptée par le PETR du Pays d'Arles en date du 9 avril 2024 portant approbation du principe de renouvellement du co-pilotage du projet alimentaire territorial entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° AGRI-002 -16063/24/CM adoptée par la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 21 avril 2024 portant approbation du principe de renouvellement du co-pilotage du projet alimentaire territorial entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. ;

Vu la délibération n° 2024.17 adoptée par le PETR du Pays d'Arles en date du 6 juin 2024 portant sur l'approbation du contrat de coopération entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mission restauration hors domicile du Projet alimentaire territorial sur la période 2024-2028.

Considérant,

- Que l'enjeu agricole et alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique du territoire et devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, sociétales, environnementales, de santé publique ;
- La pertinence et le caractère remarquable au plan national du périmètre géographique et démographique du PAT, à la fois urbain et rural, s'appuyant sur un bassin de consommation et un bassin de productions spécialisées diversifiées de qualité ;
- La volonté politique affirmée et la forte mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs publics et privés, engagés dans la démarche, à commencer par les communes au travers de la Charte des communes du PAT, pour soutenir les agriculteurs et répondre aux besoins actuels et futurs de la population ; La richesse et la diversité des actions portées par les communes et les acteurs du territoire depuis de nombreuses années ;
- Que le Comité de pilotage du PAT réuni le 31 janvier 2025 a validé le plan d'action opérationnel 2025-2028.

Depuis 2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence mènent ensemble un des plus grands Projet Alimentaire Territorial (PAT) de France réunissant 121 communes et plus de 2 millions d'habitants. Ce territoire complexe et multipolaire (Marseille, Aix-en-Provence, Arles, etc.) possède un patrimoine agricole exceptionnel :

Près de 3.500 exploitations qui valorisent 180 000 ha de terres cultivées (35% du territoire), une activité agricole locale qui occupe la 2ème place régionale avec environ 12 500 emplois (Equivalent Temps Plein) et représente plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel (source : AGRESTE PACA 2025). Il est également un bassin de vie dynamique : troisième département le plus peuplé de France et une densité 3,5 fois supérieure à la moyenne nationale (source : INSEE 2018).

Le PAT « Cultivons le bien manger en Provence » a pour objectif d'amener une transition du système alimentaire vers plus de durabilité et de résilience en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. L'ambition est de

renforcer la souveraineté et la résilience alimentaire du territoire par le soutien à une agriculture et une alimentation locale, durables, de qualité et accessibles à tous.

Un riche bilan de la feuille de route 2021-2024

Depuis son lancement en 2018, le PAT a mené un diagnostic, identifié les enjeux prioritaires et formalisé le plan d'action opérationnel du PAT 2021-2024 en concertation avec 300 acteurs publics et privés. Cette co-construction a permis d'obtenir le niveau 2 de labellisation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en avril 2021, attribués aux PAT dits « opérationnels ».

Sur la période 2021-2024, cette phase opérationnelle s'est ainsi articulée autour de 25 actions au sein des six axes stratégiques : le développement des circuits courts, la promotion de l'agriculture durable, l'accompagnement de la restauration collective, l'accessibilité alimentaire, la gestion du foncier et des ressources, ainsi que la gouvernance et la valorisation du projet.

Plusieurs points forts se sont dégagés lors de cette première phase opérationnelle du PAT 2021-2024, et notamment :

- Le PAT a joué un rôle fort de rassemblement des acteurs,
- il est un exemple de collaboration entre deux territoires, un PÉTR et une métropole, illustré particulièrement par l'axe Restauration collective durable. En effet, France Relance a permis de financer à hauteur de 80% sur la période 2021-2024 une agente à plein temps recrutée par la PÉTR du Pays d'Arles et à temps partagé entre les deux collectivités ainsi que 130 jours d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les 121 communes du territoire du PAT vers une restauration collective plus durable.

Un bilan des actions menées a été partagé avec les acteurs à l'automne 2024 au cours de 3 ateliers thématiques qui ont réuni chacun 60 à 80 acteurs du territoire, dont les 3 EPCI : sur le foncier-installation à Orgon, sur les circuits de proximité (avec l'intervention des 2 Mins et du Marché en circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès) et un dernier atelier sur la nutrition santé.

Amplifier et massifier l'action sur la période 2025-2028

De nombreux défis restent encore à relever. L'objectif est d'amener un changement d'échelle dans l'ensemble des actions pour assurer le maintien des capacités productives du territoire (renouvellement des générations, adaptation au changement climatique, etc.) et massifier le recours aux circuits de proximités sur le territoire (vente directe, restauration collective, grossistes locaux, etc.). La plus-value du PAT est de décloisonner et de réunir des acteurs différents autour de la table, c'est un axe qu'il sera nécessaire d'amplifier également : ateliers transversaux, outils et ressources numériques, etc.

Fort de ces succès et avec les perspectives de renforcement de l'action, la Métropole et le PÉTR souhaitent continuer leur travail partenarial en capitalisant l'expérience acquise afin de contribuer encore davantage à la souveraineté et la résilience alimentaire du territoire. La Métropole et le PÉTR mèneront sur la période 2025-2028, de nombreuses actions fortes autour de 3 axes prioritaires :

1. Le maintien de la capacité agricole productive durable du territoire
2. Le développement des débouchés locaux pour améliorer la rémunération des producteurs
3. L'animation de territoire pour accélérer la transition par le travail collectif.

Chaque axe se décline en 3 à 4 objectifs stratégiques se déclinant en 30 actions pour répondre aux enjeux identifiés (cf. présentation en annexe)

Le changement d'échelle des actions passe notamment par une plus forte collaboration avec les communes, en effet, l'expertise accumulée par les co-pilotes du PAT peut être mise à profit auprès des 121 communes permettant ainsi de multiplier l'action. Un accompagnement des communes renforcé sera donc un des axes majeurs de la feuille de route 2025-2028 du PAT. En effet, l'objectif est de dupliquer l'accompagnement initié sur la thématique « restauration collective » sur d'autres sujets : installation d'agriculteurs, mise en place de ZAP, développement de marchés de producteurs, etc. Sur l'ensemble de ces thématiques, les co-pilotes du PAT pourraient apporter de l'accompagnement technique tout en animant un réseau de formation et d'échanges entre les différentes communes.

Les actions majeures du PÉTR sont :

- L'intensification des actions menées dans le cadre de « Nos cantines durables », dont 27 communes du Pays d'Arles (250 élus et agents) ont déjà été bénéficiaires : organisation de journées de formation/visites, ateliers pratiques, mise à disposition des communes d'ingénierie (BE spécialisés et ingénierie PETR) pour mener des projets, groupements de commandes de denrées et matériels (Arles, St Rémy, TPA), avec 3 axes nouveaux : la massification des achats de denrées (étude en cours d'une centrale d'achat ou d'un groupement de commande à grande échelle), une action spécifique autour du pain en soutien à la filière blé tendre régionale et appui renforcé sur le volet transition et économie circulaire dans les cantines.
- Le lancement d'un dispositif « Notre foncier nourricier » à destination des communes et intercommunalités, afin de les appuyer dans leurs projets agricoles. Il est déployé en 4 axes : fournir des données aux communes (cf portraits agricoles communaux), journées de formation/visites/ateliers (ex : quel projet pour mon foncier communal, développer un hameau agricole ou un espace test, reconquérir les friches...), un Appel à Projet permettant la mise à disposition de BE et d'ingénierie interne pour construire et mettre en oeuvre des projets agricoles communaux, des expérimentations...
- Le déploiement des circuits de proximité en lien étroit avec le MIN de Chateaufort Provence, le marché de demi gros en circuits courts de Saint Etienne du Grès et les plateformes distribuant de la production locale, et la poursuite de notre implication dans le Salon des Agricultures de Provence.
- Le renforcement des actions en faveur de la nutrition santé, par l'élaboration d'un plan d'action spécifique avec les acteurs du secteur

Cette nouvelle feuille de route 2025-2028 fera l'objet d'une demande de renouvellement de la labellisation de niveau 2 auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire permettant de candidater ultérieurement à des financements de l'Etat.

Ainsi, je vous invite, mes chers collègues, à :

- 1° - **APPROUVER** le plan d'action 2025-2028 du Projet Alimentaire Territorial (ci-annexé) ;
- 2° - **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR dans le plan d'action ;
- 3° - **AUTORISER** le Président à engager les démarches nécessaires auprès de l'Etat, pour la demande de renouvellement de labellisation de niveau II du PAT et toutes les démarches nécessaires à l'obtention du label ;
- 4° - **AUTORISER** le Président à engager les démarches nécessaires auprès de l'Etat, pour la demande de financement relative à la mise en oeuvre du plan d'action 2025-2028 et tous documents s'y afférant ;
- 5° - **AUTORISER** la Métropole Aix-Marseille Provence, en tant que chef de file, à déposer le dossier de demande subvention auprès de l'Etat pour le compte du PETR du Pays d'Arles ;
- 6° - **PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice et suivants.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

